Conseil Municipal
Séance du Mardi 23 Mars 2021 à 19h30

Compte-rendu de séance

Convocation du 16 Mars 2021

Convoqués : BOUYER Stéphane, CONSTANT Alexandre, GAILLARD Jennifer, HEBERT Amélie, JOLY David, LEGRAIS Samuel, MAISON Brigitte, MULLER Emmanuel, PELE Anne-Sophie, RATTAZI Christian, SIX Corentin

Présents : BOUYER Stéphane, CONSTANT Alexandre, JOLY David, LEGRAIS Samuel, MAISON Brigitte, RATTAZI Christian, MULLER Emmanuel, SIX Corentin

Absent excusé : HEBERT Amélie

Absent excusé ayant donné procuration : PELE Anne-Sophie, GAILLARD Jennifer

Secrétaire de séance : LEGRAIS Samuel

1 – Approbation des Comptes de Gestion du Receveur 2020
Budget Principal Commune

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion – Budget Principal Commune, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 – Approbation des Comptes de Gestion du Receveur 2020
Budget Assainissement

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion – Budget Assainissement, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.
Le conseil désigne Monsieur Samuel LEGRAIS en tant que représentant pour les 2 points suivants.

3 – Vote du Compte Administratif 2020
Budget Principal Commune

Considérant que Monsieur Samuel LEGRAIS, 1er Adjoint, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mme Brigitte MAISON, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Samuel LEGRAIS pour le vote du compte administratif.

Monsieur Samuel LEGRAIS explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre.

Après lecture des documents distribués, le conseil **DÉCIDE A L'UNANIMITÉ** d'approuver le compte administratif 2020 – Budget Principal Commune.

4 – Vote du Compte Administratif 2020
Budget Assainissement

Considérant que Monsieur Samuel LEGRAIS, 1er Adjoint, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mme Brigitte MAISON, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Samuel LEGRAIS pour le vote du compte administratif.

Monsieur Samuel LEGRAIS explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre.

Après lecture des documents distribués, le conseil **DÉCIDE A L'UNANIMITÉ** d'approuver le compte administratif 2020 – Budget Principal Commune.

5 – Etats des produits irrécouvrables Admission en non-valeurs

Monsieur PATISSIER, Trésorier de la commune, a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Pour mémoire, il est rappelé, qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement des créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte, comptabilisée à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Le montant total des titres, objet d'une admission en non-valeur sur le budget principal de la ville, s'élève à 290.84€.

Si tel est votre avis, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres présentés, par le Trésorier de Châteaubriant.

La proposition est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ** par le Conseil Municipal.

6 – Achat du bien situé au 2 rue d'Anjou Financement

Pour financer le bien situé au 2 rue d'Anjou, Madame Le Maire demande aux membres du conseil de délibérer sur le mode de financement à prévoir : l'auto-financement ou le recours à un emprunt.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil **DÉCIDE A L'UNANIMITÉ** de recourir à l'emprunt.

7 – Marché de village Mise en place

Suite à la réunion d'un groupe de travail concernant la création d'un marché, Madame Le Maire fait part des propositions.

- Jour : le vendredi de toutes les semaines paires de l'année
- Horaires : 16h00 – 19h00
- Droit de place : néant
- Lieu : Place de l'église
- Inauguration : Le 9 Avril 2021

Le conseil **ACCEPTE A L'UNANIMITÉ** ces propositions et **DONNE** tout pouvoir de signature à Madame Le Maire concernant tous les documents relatifs à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

- Fleurissement de la commune 2021 : Maintien du même mode de fleurissement que les années précédentes
    - Achat des fleurs via l'école de Juigné des Moutiers
    - Achat de fleurs au « Jardin d'essences » à Teillais

Levée de séance à : 21h10

Fait à Juigné-des-Moutiers,
Le 23 Mars 2021

Le Maire,
Brigitte MAISON

MAIRIE DE JUIGNE DES MOUTIERS
44 (Loire-Atlantique)
REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCHAINE REUNION DE CM LE : 6 AVRIL 2021 à 19h30